

**DÉLIBÉRATION N° 25/6-03
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

OBJET : Validation des dépenses pour la participation de la délégation SIDÉLEC Réunion au 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et **VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025** à 14h15, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en sa sixième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **12 septembre 2025**. Toutefois, le Président après l'ouverture de la séance, a pu constater que le quorum n'a pas été atteint, et a procédé à une nouvelle convocation du Comité Syndical, conformément à l'article 5 du règlement intérieur des assemblées.

Ainsi, le **MERCREDI 24 SEPTEMBRE à 11H00**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni à nouveau pour la sixième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **19 septembre 2025**, sans nécessité de quorum.

Clôture de la séance à **11H55**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de Monsieur Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion et délégué titulaire de la commune de Sainte-Suzanne / Monsieur Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de Saint-Denis / Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} vice-président et délégué de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué titulaire de Saint-Philippe / M. Josian ZETTOR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Néant.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS : M. Stéphan DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président suppléant et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Armand VIENNE, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. André M'VOULAMA, délégué titulaire de la commune de Sainte-Marie / M. Marcel DAMOUR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Dominique PANAMBALOM, délégué titulaire de la commune de Sainte-Rose / M. Éric AH-HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué Titulaire de la Commune de Trois-Bassins.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des articles L. 2121-17 et L.5211-10 du Code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

Aucun membre de l'organe délibérant n'a déclaré un quelconque conflit d'intérêts avec la présente affaire, inscrite à l'ordre du jour.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance. M. Éric ROUGET délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que ce procès-verbal de la précédente instance est publié, suite à son approbation, sur le site internet du SIDÉLEC Réunion.

**DÉLIBÉRATION N° 25/6-03
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

OBJET : Validation des dépenses pour la participation de la délégation SIDÉLEC Réunion au 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC REUNION ;

Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;

Vu la délibération n°24/04-12 du Comité syndical, le 24 mai 2024, relative à la revalorisation des taux de remboursement des frais de déplacement des élus et agents ;

Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC REUNION ;

Vu le budget primitif 2025 du SIDÉLEC Réunion.

1. Exposé des motifs et dates

L'association des Maires de France et des Établissements Public de Coopération Intercommunal organise son 107^{ème} Congrès du 17 au 20 novembre 2025 à Paris au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Comme en 2024, ce 107^{ème} Congrès s'inscrit dans une période instable sur le plan politique et institutionnelle. L'actualité de ces derniers jours combinées aux échéances municipales et intercommunales à venir place ce Congrès au cœur des enjeux et de nos multiples défis.

Entre la dette colossale de la France, les besoins croissants de la population et les budgets contraints des collectivités et EPCI, ce rendez-vous annuel fixé par l'Association des Maires de France est plus que jamais nécessaire pour échanger, débattre et fixer une feuille de route.

Les Outre-mer, qui connaissent déjà des difficultés structurelles, et à la Réunion où les urgences sont sociales, économiques écologiques et énergétiques, ce 107^{ème} Congrès est une opportunité pour faire entendre une voix singulière au regard de nos spécificités et de nos atouts.

2. Les objectifs du Congrès

A travers le 107^{ème} Congrès, l'AMF ambitionne de mettre en lumière plusieurs thématiques concrètes comme par exemples :

- Les impacts du changement climatique et la transition écologique ; la sécurité dans les communes d'outre-mer ; la maîtrise foncière au service des politiques d'aménagement, le statut de l'élu local.
- L'affirmation de stratégies territoriales d'agrovoltaïsme, l'extinction du réseau cuivre, l'intelligence artificielle, préparer nos communes aux prochains événements climatiques.
- Transition écologique, construire sa stratégie, prioriser et intégrer les TRACC ; Préparation de la gestion financière du prochain mandat : leviers et outils pour les communes et les intercommunalités ; Baisse démographique ; les annexes vertes.
- Coopérer pour mieux gérer : quels leviers financiers à la main des élus locaux pour faire face aux enjeux climatiques ? Quelle décentralisation ?

3. Objet du déplacement : le programme & ateliers & forums

Pour ce 107ème Congrès, l'AMF a prévu de tenir une quarantaine de débats, forums, point info sur les trois jours. Le SIDÉLEC Réunion veut retenir les conférences suivantes :

- Impacts du changement climatique et transition écologique : les élus d'outre-mer en première ligne ;
- L'affirmation de stratégies territoriales d'agro-voltaïsme ;
- L'extinction du réseau cuivre ;
- Quelle actualité pour le statut de l'élu local ?
- Préparer nos communes aux prochains événements climatiques ;
- Transition écologique, construire sa stratégie, prioriser et intégrer les TRACC ;
- Les annexes vertes ;
- Infrastructures et mobilités ;
- Finances locales.

La séance solennelle d'ouverture aura lieu le mardi 18 novembre 2025.

4. Programme du Congrès

➤ LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux

Rencontre des élus d'Outre-mer

Le 17 novembre 2025, en amont du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, aura lieu la Rencontre des élus d'Outre-mer, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Débat - Impacts du changement climatique et transition écologique : les élus d'outre-mer en première ligne

Face au changement climatique, aux risques naturels accrus et à la fragilité des écosystèmes, les maires et présidents d'intercommunalité d'outre-mer sont en première ligne.

À la croisée des urgences environnementales et des attentes des habitants (sécurité, enjeux sociaux, sanitaires, économiques...), ils portent des projets innovants de transition écologique, adaptés à la réalité et à la spécificité de chaque territoire.

Mais ces initiatives, souvent exemplaires, se heurtent à des défis qui les dépassent : intensification des événements climatiques extrême (cyclone, tempêtes tropicales, sécheresses, montée des eaux, développement des sargasses...), contexte financier contraint, autant de facteurs exigeant une solidarité nationale forte.

Cette table ronde aura pour objectif de donner la parole à des élus qui, au quotidien, font preuve d'inventivité pour construire des réponses concrètes, résilientes et exemplaires face à l'urgence climatique.

Il s'agira également de revenir sur les différentes crises et de voir comment accompagner et armer les élus dans ce contexte.

➤ MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Grand auditorium

Séance d'ouverture

Assemblée Générale

Mot d'accueil par Anne Hidalgo, maire de Paris

Discours de David Lisnard, président de l'AMF

Discours de André Laignel, 1er Vice-Président de l'AMF

Débat d'orientation générale

➤ **MARDI 18 NOVEMBRE 2025**
11H30 - Salle Egalité

L'affirmation de stratégies territoriales d'agrivoltaïsme

Devant la multiplication des projets, la production d'électricité à partir d'installations agrivoltaïques devient un enjeu majeur d'aménagement pour les communes et intercommunalités. Encadrée par l'article 54 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et le décret du 8 avril 2024, l'implantation de ces projets a récemment été conditionnée par le respect de plusieurs critères : elles doivent durablement contribuer à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole et apporter directement aux parcelles des services tout en garantissant une production agricole significative et un revenu durable.

Ces prérequis - complexes à appréhender et contrôler - ne préjugent toutefois pas d'une vision stratégique de long terme, à la croisée des enjeux de souveraineté alimentaire, de transformation des usages et de la production agricole, de développement des énergies renouvelables et de tension sur le foncier agricole dans un contexte de mise en œuvre de l'objectif ZAN. Mais surtout, les communes et intercommunalités ne peuvent en être écartées dans l'exercice de leurs compétences. Certaines se sont déjà inscrites dans des stratégies locales afin de garantir cette vision globale et de long terme. Elles interrogent désormais le partage de la valeur produite afin d'éviter les déséquilibres entre territoires, sécuriser la rémunération des agriculteurs, et garantir la préservation des terres agricoles.

Forum co-présidé par Christian METAIRIE, maire d'Arcueil (94) et Jean-François VIGIER, maire de Bures sur Yvette (95), coprésident de la commission transition écologique.

➤ **MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

Salle Démocratie

Préparer nos communes aux prochains événements climatiques

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes (pluviométrie importante, sécheresse et canicule...), les maires sont en première ligne pour protéger les populations et les biens des phénomènes d'inondation, des incendies, des cyclones et tornades, des mouvements alternatifs de retrait et de gonflement des sols...

Ce forum vous propose d'explorer les leviers concrets de la prévention des risques naturels, en croisant retours d'expérience d'élus, apports d'experts et outils opérationnels. L'accent sera mis sur le rôle stratégique de l'aménagement du territoire dans l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, en lien avec les enjeux actuels (réduction des sources de financements, augmentation de la vulnérabilité, acceptabilité sociale...).

Une séquence indispensable pour outiller les décideurs locaux dans un contexte d'urgence climatique.

Forum co-présidé par Éric MENASSI, maire de Trèbes (11) et président de l'AD de l'Aude et Sébastien LEROY, maire de Mandelieu-la-Napoule (06)

➤ **MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

Salle Liberté

Transition écologique, construire sa stratégie, prioriser et intégrer les TRACC

Les collectivités du bloc communal sont en première ligne pour assurer les missions de service public du quotidien. Elles doivent aussi porter les politiques publiques qui leur sont confiées en prenant en compte les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat ou de biodiversité. Stratégie nationale bas carbone (SNBC), Trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC), Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), etc... De nombreuses mesures sont renvoyées aux collectivités par ces documents, et

nécessitent une ingénierie et des moyens dont elles ne sont pas toujours dotées. Quelles implications et notamment quelles obligations pour les communes ?

Comment et avec quel accompagnement les mettre en œuvre ? Comment intégrer ces enjeux dans la stratégie du prochain mandat ?

➤ **MERCREDI 19 NOVEMBRE**

Salle Liberté
Les annexes vertes

La Loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une étude de l'impact de leur budget sur l'environnement, à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, présente les dépenses d'investissement contribuant, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

Des outils méthodologiques sont à la disposition des communes pour les accompagner dans la réalisation de l'annexe. Ce Point Info sera l'occasion de présenter ces outils et de faire un état des lieux après une première année de mise en œuvre de nouvelle obligation.

➤ **JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

Salle Egalité
Infrastructures et mobilités : répondre aux besoins de tous

À moins d'un an des élections municipales, les récentes conclusions de la conférence Ambitions France Transports, centrées exclusivement sur les routes nationales non concédées, font l'impasse sur 65,5% des infrastructures routières gérées par le bloc communal et indispensables à la vie quotidienne. Par ailleurs, les résultats de l'enquête nationale menée par l'AMF et Intercommunalités de France appellent à la plus grande vigilance et alertent le Gouvernement sur l'enclavement des zones peu denses face à l'absence de service de mobilité.

Comment, pour le mandat 2026-2032, définir une feuille de route durable qui intègre l'ensemble des infrastructures routières et garantir une offre de mobilité répondant aux besoins aussi bien urbains que ruraux ?

Forum co-présidé par Frederic CUIILLERIER, maire de Saint-Ay (45) et Sylvain LAVAL, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la Commission mobilité.

➤ **JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

Finances locales : entre priorités nationales et urgences locales, le grand écart

Alors que les ressources et les marges de manœuvre locales ne cessent d'être attaquées, les collectivités territoriales font face à une double exigence : maintenir un haut niveau de services publics de proximité tout en contribuant aux priorités nationales, au premier rang desquelles figure la transition écologique.

Cette dernière, pourtant essentielle pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, nécessite des investissements massifs et durables. Pour répondre aux objectifs de neutralité carbone de la France à 2050, inscrits dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et qui sont très élevés, les communes et intercommunalités devraient investir 19 Milliards d'€ par an en moyenne jusqu'en 2030.

Or, leurs marges financières sont de plus en plus restreintes, fragilisant voire compromettant leur capacité d'action de manière générale et par conséquent l'atteinte de nos objectifs nationaux et internationaux. Des lors, une question est devenue incontournable pour les acteurs locaux et se posera avec d'autant plus d'acuité avec le début du nouveau mandat : comment concilier la participation active aux objectifs nationaux, notamment écologiques, avec la nécessité de répondre aux besoins quotidiens des populations dans un contexte de contraintes budgétaires nationale et locale sans précédent ?

Il s'agit d'ouvrir le débat sur la répartition des responsabilités et des moyens, à l'heure où communes et intercommunalités se retrouvent au cœur des contradictions budgétaires de l'action publique, et plus encore dans la perspective des prochains projets de lois de finances.

Débat co-présidé par Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), trésorier de l'AMF et co-président de la commission finance, et Emmanuel SALLABERY, maire de Talence (33), co-président de la commission finance.

➤ JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Grand auditorium

Séance solennelle de clôture

1- Les enjeux spécifiques pour le SIDÉLEC Réunion

Comme tous les ans, le Congrès de l'AMF est une opportunité pour l'EPCI de faire connaître les enjeux énergétiques spécifiques aux Zones Non Interconnectées au réseau électrique continental.

Les sujets liés à développement des énergies renouvelables, à la résilience du réseau électrique face aux événements climatiques extrêmes, la Maîtrise de la Demande en Energie ou encore la mobilité durable sont impactant pour les ZNI en général et la Réunion en particulier.

Nous devons aussi veiller au maintien de la Péréquation Tarifaire et des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité. Sur ce point la CRE a indiqué que les charges liées au soutien en zones non interconnectées s'élèvent à 3,3 Mds€ au titre de 2025.

Elles augmentent fortement par rapport à 2024 (+ 831 M€, soit + 34 %), principalement en raison d'un versement ponctuel significatif pour le renouvellement et le renforcement de la liaison SACOI entre la Corse et l'Italie, d'une augmentation des coûts de production et d'achat, notamment à la Réunion et de la baisse des TRVE au 1er février, induisant une baisse des recettes tarifaires et donc une augmentation mécanique des surcoûts de production et d'achat.

Enfin, la SIDÉLEC Réunion tiendra une Commission ZNI sous l'égide de la FNCCR avec les AODE de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique. Il s'agira notamment de faire un point et de décliner le mode opératoire du nouveau protocole d'accord avec EDF-SEI portant sur la qualité du service public d'électricité dans les Zones Non Interconnectées.

Plusieurs thématiques sont identifiées : Un réseau de qualité au service des enjeux du territoire ; les réseaux au cœur de la transition énergétique ; l'adaptation aux ZNI des protocoles nationaux ; le partage des pratiques opérationnelles ; les enjeux de montée en compétence des acteurs.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de désigner une délégation pour participer au 107ème congrès des maires et présidents d'EPCI et d'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

Le Comité syndical valide une enveloppe de 18 000 €, comme en 2024, comprenant les frais de transport aérien, terrestre, de restauration, d'hébergement et d'inscription au congrès.

5. Désignation de la délégation du SIDÉLEC Réunion

Le Comité Syndical décide de désigner une délégation pour participer au 107^{ème} congrès des maires et présidents d'EPCI et d'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

Participants :

Nom et Prénom des délégués	Qualité	Fonction
Éric DELORME	Élu	2 ^{ème} Vice-Président du SIDÉLEC Réunion et délégué de la commune de Saint-Denis
Patrice ELLAMA	Élu	6 ^{ème} Vice-Président du SIDÉLEC Réunion et délégué de la commune de Saint-Benoît
Laurent RAMASSAMY	Élu	7 ^{ème} Vice-Président du SIDÉLEC Réunion et délégué de la commune de Saint-André
Éric ROUGET	Élu	Délégué suppléant de la commune de Bras-Panon
Henry HIPPOLYTE	Élu	Délégué titulaire de la commune du Port
Fabien AURE	Élu	Délégué Titulaire de la Commune de Trois-Bassins
Pierrot CANTINA	Élu	Délégué Titulaire de la Commune des Avirons
Dominique GONTHIER	Élu	Délégué Titulaire de la Commune de TAMPON
Nom et Prénom des agents publics	Qualité	Fonction
Éric MC KAY	Fonctionnaire	Directeur général des services par intérim
Johanna DIJOUX	Fonctionnaire	Assistante de direction (secrétariat des élus)
Sophie ARABOUX	Fonctionnaire	Assistante de direction (direction générale)

En application de la délibération n°24/04-12 du Comité syndical, les frais de déplacements et hébergement des élus et des agents sont pris en charge par le SIDÉLEC Réunion.

La délégation sera accompagnée de trois agents publics du SIDÉLEC Réunion, conformément aux ordres de missions qui leur ont été notifiés.

Le SIDÉLEC Réunion prend à sa charge les frais d'hébergement de sa délégation pour un montant toutes taxes comprises de 140 € par nuitée, taxe de séjour incluse, conformément aux termes de la délibération n°24/04-12 susvisée. Afin de faciliter l'hébergement de la délégation, le SIDÉLEC Réunion réglera directement la somme à l'hôte. Les élus et agents ne pourront prétendre au remboursement du forfait hébergement sur cette mission.

6. Conclusion

Le dernier congrès, s'est déroulé dans un contexte politique et institutionnel particulier. Cette année encore la situation, tant sur le plan international qu'en France revêt un caractère instable. La crise est sociale, économique. Les enjeux budgétaires et financiers avec une dette record de plus de 3000 milliards occupent une place prépondérante dans le débat public.

Ici, à la Réunion, dans une île marquée par le chômage de masse et des fractures sociales, économiques et territoriales, l'austérité budgétaire fragilise encore davantage notre cohésion. Sur ce terreau, notre cohésion sociale est menacée.

Après le vote de défiance à l'Assemblée nationale et la démission du gouvernement, les défis restent entiers. La Réunion a rendez-vous avec elle-même. Nous appelons à une mobilisation

générale pour bâtir, avec toutes les bonnes volontés et l'État, une nouvelle politique énergétique pour le territoire d'habitat rural.
des Réunionnaises et Réunionnais.

Le 107^{ème} congrès de l'AMF vise également à porter et défendre cette orientation auprès des instances de l'AMF et du Gouvernement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

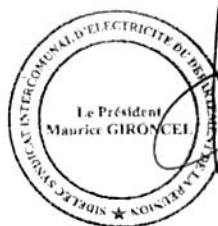
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Valide** la prise en charge des frais déplacement et d'hébergement pour les élus suivants dans le cadre de l'exercice de leur mandat : **M. Éric DELORME ; M. Patrice ELLAMA ; M. Laurent RAMASSAMY ; M. Éric ROUGET ; M. Henry HIPPOLYTE ; M. Fabien AURE ; M. Pierrot CANTINA ; M. Dominique GONTHIER.**
- **ARTICLE 2 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services par intérim, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 3 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL.



07 OCT. 2025